

Ajournement

conviens avec lui que des modifications devraient être apportées. Nous y travaillons. Je conviens de tout cœur avec lui que le régime, dans sa forme existante, est injuste pour les pêcheurs. Je crois qu'il devrait être modifié. Je crois que ce que nous aimerions voir établir, c'est un genre d'assurance sur les prises. Nous ne pouvons le faire sans cette politique de permis, parce qu'à moins que nous ne sachions à qui doit s'appliquer cette assurance sur les prises, comment pourrait-elle fonctionner? Aussi devons-nous établir cette politique de permis afin de mettre en œuvre un programme approprié d'assurance sur les prises. C'est là une chose que bien des gens aimeraient voir établir. Je pense qu'ils aimeraient se soustraire à l'assurance-chômage et bénéficier, comme suite à l'assurance-chômage et comme amélioration à l'assurance-chômage pour les pêcheurs, d'un programme d'assurance sur les prises.

L'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je suis navré, mais je dois interrompre le secrétaire parlementaire parce que le temps qui lui était alloué est maintenant écoulé.

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE—LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT DE BUREAUX RÉGIONAUX—LE CAS DU NORD DE L'ONTARIO

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, le 10 avril 1973, au comité permanent de l'expansion économique régionale, le ministre et moi-même avons eu un échange de vues à propos de la décentralisation. J'aimerais rappeler à la Chambre certaines des choses que m'a dites le ministre à cette occasion. J'ai demandé au ministre si le gouvernement pratiquait une décentralisation à Toronto, et il m'a répondu que non. J'ai demandé si le nord de l'Ontario n'était pas prêt pour accueillir une certaine décentralisation. Le ministre a répondu en ces termes:

« Veuillez m'excuser, je ne pense pas que l'on m'ait demandé comment nous allons décentraliser; je crains que ceci ne nous fasse perdre de vue notre objectif principal. Je puis cependant vous dire que nous ne décentralisons pas à Toronto. Cela ne serait pas du tout de la décentralisation; ce serait tout simplement centraliser ailleurs, et ce n'est pas ce que nous voulons.

● (2210)

Puis, le 17 juillet 1973, ainsi qu'il est consigné à la page 5699 du hansard, j'ai posé au ministre la question que voici:

Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Comme le ministre a annoncé la décentralisation du ministère de l'Expansion économique régionale et l'établissement de quatre bureaux régionaux, voudrait-il nous dire si l'un de ces bureaux sera établi dans le nord de l'Ontario?

L'HON. DONALD C. JAMIESON (MINISTRE DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE): Monsieur l'Orateur, non seulement y aura-t-il là un bureau régional mais d'autres bureaux régionaux seront installés en Ontario et un bureau tout à fait spécial sera créé dans le nord de l'Ontario.

Et voilà que le 26 novembre 1973, le ministère de l'Expansion économique régionale publie un communiqué où il déclare notamment ce qui suit:

Le nouveau plan d'organisation prévoit une importante décentralisation de l'effectif et des activités du ministère, ainsi que l'établissement de sièges sociaux à Moncton, à Montréal, à Toronto et à Saskatoon. Il prévoit également plus de personnel dans les capitales provinciales, dirigé par des fonctionnaires supérieurs ayant rang de directeur général.

Il y a manifestement beaucoup de différence entre ce que le ministre a annoncé et ce qui a lieu véritablement.

[M. Rompkey.]

Le ministre se montre tout à fait insensible aux sentiments et aux besoins des habitants du Nord de l'Ontario. Ce qui se passe en réalité, c'est que la bureaucratie du ministère s'est recentralisée à Toronto et si l'on songe à la façon dont les gens du nord de l'Ontario envisagent ce genre de chose, à la façon dont ils envisagent Toronto par rapport au nord de l'Ontario, on s'apercevra que pour eux, cela signifie que la situation est toujours la même en ce qui concerne le ministère de l'Expansion économique régionale, ses chinoïseries administratives et les gens du nord de l'Ontario.

J'ai parlé de ce que le ministre appelle euphémiquement la décentralisation du ministère de l'Expansion économique régionale à la séance du 28 novembre 1973 du comité des prévisions budgétaires en général. J'ai interrogé le ministre à propos des buts contraires des deux bureaux régionaux qu'il a annoncés, l'un à Toronto et l'autre à Lakehead, et des innombrables bureaux moins importants situés ailleurs dans la province. Le ministre a répondu à tout et il l'a encore prouvé cette fois-là, puisqu'il m'a répondu:

« Notre programme de décentralisation comporte un service permanent de supervision, ce qui signifie une consultation régulière, et dans la plupart des cas il s'agirait d'une consultation quotidienne, avec un centre de coordination situé ici à Ottawa, afin de faire savoir ce qui se passe, les offres formulées et ainsi de suite, dans les différentes régions du pays.

Le tout est assez ahurissant et laisse prévoir que la confusion sera encore plus grande qu'avant. Gulliver a décrit des situations de ce genre dans le récit de ses voyages et il me semble que nous, dans le nord de l'Ontario, allons revivre cette expérience. Le ministre devrait créer, outre le bureau régional de Thunder Bay, un bureau régional à Sudbury pour desservir le nord-est et l'est de l'Ontario. Il devrait créer un bureau de coordination à Toronto, non pas du genre qu'il a décrit dans son communiqué qui a pour effet de décentraliser la bureaucratie, de la transporter d'Ottawa à Toronto.

Que le bureau de coordination soit créé à Toronto. Qu'il se débrouille avec les données statistiques une fois l'approbation reçue et les offres acceptées dans les secteurs qui en ont besoin. Il me semble que le ministre peut tirer la situation au clair et faciliter les choses pour les habitants de régions comme la mienne, dans le nord de l'Ontario, qui ont demandé des subventions d'encouragement dans le cadre du programme du ministère de l'Expansion économique régionale.

M. Charles Turner (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, après que le discours du trône nous eût annoncé en janvier 1973 que le ministère de l'Expansion économique régionale serait décentralisé, le ministre des Transports (M. Marchand) a rendu publique le 16 juillet une copie d'un mémoire transmis par son sous-ministre au personnel du ministère décrivant en détail les objectifs, le plan d'ensemble, les fonctions essentielles et les modifications du nouveau plan d'organisation du ministère. Ce document établissait clairement que le nouveau plan comporterait une véritable décentralisation des services analytiques, opérationnels et administratifs.

Le nouveau plan d'organisation vise une intégration plus poussée de l'activité du ministère, une meilleure aptitude à administrer les programmes actuels et une coordination interdépartementale plus étroite. Il prévoit également l'accentuation des travaux analytiques d'ensemble ainsi que la coopération avec les gouvernements provinciaux dans la découverte et la poursuite de perspectives de développement.